Image not found or type unknown

Donation à notre fils pour l'achat d'un bien immobilier

Par **BISEGNA Paulette**, le **22/08/2017** à **17:41**

Nous avons payé à notre fils et notre belle fille pour l'achat de leur maison les frais de l'agence immobilière ainsi que les frais de notaire, somme qui s'élève à 23000 euros. Je souhaite savoir si en cas de séparation nous pouvons récupérer de la part de notre belle fille la moitié de cette somme
Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés